



Lettre ouverte à l'attention de Madame la Première Ministre,
Chargée de la planification écologique et énergétique

Le risque incendie, élément majeur à prendre en compte dans le développement de la transition énergétique
L'exemple préoccupant du projet éolien de TOTALÉnergies dans le bois des Lens - Gard

Madame la Première Ministre,

Depuis le début de l'année à ce jour, plus de 62 000 ha sont partis en fumée dont 45 000 de forêts et de garrigues, un bilan désastreux, dû pour une bonne part à l'évolution du climat et qui pourrait encore s'alourdir. De nombreux citoyens et représentants des collectivités, s'inquiètent de la menace croissante que fait peser le feu sur les forêts du pays et, de là, sur leur sécurité, celle de leurs biens et de leur environnement, ainsi que sur la vie et la santé des soldats du feu. Partageant cette inquiétude, les membres du Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens¹ souhaitent attirer votre attention sur la dangerosité de projets éoliens situés dans des massifs boisés méditerranéens, en particulier celui porté par TOTALÉnergies dans le bois des Lens. La Mission régionale d'autorité environnementale vient d'ailleurs de rendre un avis très circonspect sur ce projet situé en garrigue, à proximité de Nîmes².

Il faut noter que de précédents projets éoliens sur cette même zone ont fait l'objet d'un refus de permis de construire en 2009. Cette décision préfectorale a été confortée fin 2015 par le Conseil d'État³, lequel pointait l'aggravation du risque d'incendie induit par la présence des éoliennes, considérant notamment l'impossibilité d'intervenir pleinement avec des moyens aériens en raison de l'exclusion réglementaire de 600 m de rayon autour de chaque mât. Il n'est pas acceptable qu'un nouveau projet, similaire, remette en question cette décision, au mépris de la sécurité publique.

Comme le déplorait M. Denis Bouad, Sénateur du Gard, en interpellant récemment Monsieur le Ministre de l'Intérieur : « *Les prévisions font état d'une augmentation de 80 % des surfaces brûlées d'ici 2050 et d'un triplement d'ici la fin du siècle* ». Un récent rapport émanant du Sénat⁴ dresse lui-aussi un constat inquiétant : il prévoit que près de 50 pourcent des forêts françaises seront concernées par un risque élevé d'incendie d'ici 2050. Dans cette perspective et face à l'émergence de feux « hors normes », ce rapport insiste sur l'importance de la prévention.

Peut-on alors imaginer ajouter du risque à un risque déjà qualifié aujourd'hui d'élevé à très élevé ? Les mesures de prévention préconisées pour sécuriser le parc éolien prévu et les 8000 ha du massif des Lens, sont d'une telle ampleur qu'elles entraîneraient *ipso facto* une dénaturation de toute la zone avec un impact écologique majeur, une rupture des continuités, une perte de la biodiversité et d'un précieux puits de carbone, une modification de l'état des sols entraînant une moindre absorption des eaux de pluie et donc un accroissement des risques d'inondation et, ce qui n'est pas négligeable à quelques kilomètres de monuments d'importance mondiale et dans un espace naturel préservé, une altération de l'attractivité du territoire... Tout cela sans pouvoir garantir l'arrêt de l'avancée des flammes, comme le démontrent plusieurs incendies récents dans des milieux pourtant plus ouverts. De telles mesures iraient d'ailleurs, quoi qu'il en soit, à l'encontre du préambule de la Charte de l'environnement⁵.

En conséquence, afin d'assurer autant qu'il est possible la sécurité des personnes et des biens et de ne pas faire peser un risque supplémentaire sur les forêts dans notre pays, indispensables pour tempérer le réchauffement climatique en cours, le Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens vous remercie de prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des massifs forestiers à risque d'incendie qualifié d'élevé et très élevé soit exclu sans délai des zones favorables au développement éolien et que tout projet éolien prévu dans de tels espaces, dont celui - en cours de traitement - qui fait l'objet de ce courrier, soit écarté d'emblée, sur ce seul critère, par les services de l'État.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette sollicitation urgente, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma très haute considération.

À Combas, le 24 août 2022,
Pour le Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens,
Le président, Thierry Gaugne

1 Le Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens, s'implique depuis 2008 pour la protection et la valorisation de cet espace naturel situé au cœur des garrigues gardoises. Voir : <https://bois-des-lens.fr/>

2 Voir l'avis de la MRAE du 15 juillet 2022 : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_mrae_2022apo85.pdf

3 Voir la décision du Conseil d'État du 23 décembre 2015, servant de base de jurisprudence : <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2015-12-23/386044>

4 Voir le rapport de la « Mission conjointe de contrôle relative à la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » <https://www.senat.fr/rap/r21-856/r21-8564.html#toc210u>

5 Cf : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement>

Des copies de ce courrier ont été envoyées à:

- Monsieur Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur
- Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la cohésion du territoire
- Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique
- Madame Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard
- Monsieur Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie
- Madame Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie
- Madame Françoise Laurent-Perrigot, présidente du Conseil départemental du Gard
- Monsieur Denis Bouad, Sénateur du Gard
- Monsieur Alexandre Pissas, président du conseil d'administration du SDIS du Gard
- Monsieur Serge Rouvière, président du SMVU Lens-Pignèdes
- M. le Colonel Jean-Michel Langlais, directeur du SDIS 30